

Année académique 2018 - 2019

Catégorie Pédagogique

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : peda.braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : peda.leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL		
Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : peda.loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 70 Construction de l'identité professionnelle			
Code	PEGR3B70FR	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> Laura MARTELLA (laura.martella@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Anne ACKERMANS (anne.ackermans@helha.be) <u>HELHa Loverval</u> Eveline ZUANON (eveline.zuanon@helha.be) Cindy ROELANDTS (cindy.roelandts@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

PEGR3B70FRA Élaboration du projet professionnel 15 h / 1 C

PEGR3B70FRB Identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant 15 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGR3B70FRA Élaboration du projet professionnel 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Année académique 2018-2019

Catégorie Pédagogique

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL

Tél : +32 (0) 71 43 82 11

Fax : +32 (0) 71 47 28 19

Mail : peda.loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Elaboration du projet professionnel			
Code	13_PEGR3B70FRA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Eveline ZUANON (eveline.zuanon@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Dans le prolongement du « Dossier Enseignant » de 1^{ère} année, ce cours contribuera à la construction du projet professionnel de chacun.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Capacité à analyser sa pratique et à porter un regard lucide sur l'évolution du projet personnel depuis la 1^{ère} année, retour sur les stages et les compétences développées, élaboration des prémices de la formation continue, etc. Ce cours - à l'intersection de plusieurs compétences - permet à l'étudiant de montrer comment il les comprend et comme il se situe par rapport à celles-ci.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le cours stimule et développe les réflexions de l'étudiant sur leur parcours personnel et professionnel, les retours sur les compétences, les retours sur les stages, le point sur leur formation continue, leur recherche de documents particulièrement intéressants, etc.

Démarches d'apprentissage

Les démarches sont liées au produit à fournir c'est-à-dire le portfolio: temps d'écriture et d'approfondissement des écrits, travail d'introspection et de partage en groupe, recherche en bibliothèque,...

Une part de travail en autonomie est prévue.

Dispositifs d'aide à la réussite

Evaluation formative des écrits intermédiaires,

Evaluation continue du Projet.

Ouvrages de référence

Petit guide du jeune enseignant. Brochure éditée par le Ministère de la Communauté Française, 2003.

Devenir enseignant. Brochure éditée par le Ministère de la Communauté Française, 2001.

Référentiels officiels, programmes de cours.

Supports

Programme de cours, rapports de stage, documents du Dossier de 1ère, articles, bibliographie des livres et articles présentés durant la formation, etc.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Première session

Le portfolio constitue l'évaluation certificative en juin (70%). Il fera également l'objet d'un examen oral (30%). Le plagiat implique un zéro.

Seconde session

Le portfolio constitue l'évaluation certificative en août (70%). Il fera également l'objet d'un examen oral (30%). Le plagiat implique un zéro.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	70		
Période d'évaluation			Exo	30		

Trv = Travaux, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Année académique 2018-2019

Catégorie Pédagogique

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL

Tél : +32 (0) 71 43 82 11

Fax : +32 (0) 71 47 28 19

Mail : peda.loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant			
Code	13_PEGR3B70FRB	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Cindy ROELANDTS (cindy.roelandts@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Amener l'étudiant à prendre conscience de la dimension éthique de sa future profession, à analyser les implications des droits et devoirs d'un enseignant pour se les approprier et plus globalement à se comporter en acteur responsable de l'institution scolaire en mesurant les enjeux éthiques de ses pratiques éducatives.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Les étudiants seront capables de :

- définir et d'expliquer les concepts fondamentaux relatifs à la déontologie et de les organiser les uns par rapport aux autres ;
- d'identifier dans les textes légaux de référence les intitulés qui balisent les actions menées et/ou observées
- par une approche réflexive et intégrative, de décoder des situations où un comportement d'enseignant apparaît comme problématique

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le cours aborde notamment les points suivants :

- concepts de déontologie, morale et éthique ;
- champs des valeurs
- Droits et devoirs de l'enseignant dans les différents aspects de sa fonction et de ses relations professionnelles à la lumière du cadre légal de la Communauté Wallonie Bruxelles ;
- Le "Serment de Socrate" ;
- Présentation d'expériences vécues ou relatées, discussions et mise en perspective critique.

Démarches d'apprentissage

Participation active aux cours ;

Lectures et synthèses individuelles ;

Réalisation d'exercices de recherche et de réflexion.

Dispositifs d'aide à la réussite

Exercices de réflexion et discussion de classe ;

Ouvrages de référence

AGERS, le secret professionnel des enseignants

CGEC, Mission de l'école chrétienne

Ministère de la CF, décret fixant le statut des membres du personnel ;

Décret d'aide à la jeunesse ;

Les règlements de travail ;

Supports

Power point et notes de cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

Le portfolio professionnel / personnel constituera l'épreuve certificative de juin. Le plagiat implique un zéro.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).